



Contrat de prestation de service

Par **dmagali**, le **16/07/2008** à **15:16**

Bonjour,

Ma question est la suivante : je voudrais savoir si, lorsque l'on résilie un contrat sur lequel les tarifs ont été négociés, sur quelle base doit-on se fixer pour calculer l'indemnité de résiliation: les prix d'origine ou les prix négociés?

Pouvez-vous m'indiquer quelle est la position de la jurisprudence sur la question svp?